

COMPTE – RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 14 septembre 2016

Nombre de conseillers :	Date de convocation : 7 septembre 2016
En exercice : 48 Présents : 34	Date d'affichage : 19 septembre
Votants : 44	

L'an deux mil seize, le 14 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes Champagne Vesle légalement convoqué, s'est réuni publiquement à Gueux, sous la présidence de M. Luc BZDAK, Président

Présents : MM. Jean-Yves LEROY, Patrick SIMON, Pierre LHOTTE, Alain CULLOT, Jean-Marie ALLOUCHERY, James GAUDEAUX, Luc BZDAK, Patrick DAHLEM, Jean-Robert AUGUSTE, Mme Annie PERRARD, MM. Alain MICHELON, Gérard TROCMEZ, Jean-Pierre RONSEAU, Nicolas VIGOUR, Mmes Martine RHONE, Cécile CONREAU, Sylvie PORET, Anny DESSOY, MM. Jean-Pierre GILLET, Germain RENARD, Mme Bernadette HENRIONNET, MM. Jacques BRUYERES, Pierre BENOIT, Hubert DEGREMONT, MM. Michel SUPPLY, René DESSAINT, Eric LEGER, Philippe CAUSSE, Mme Agnès FROMENT, MM. Franck BAILLY, Jacques BOURGOGNE, Stéphane GOMBAUD, Francis BLIN, Jean-Marie VIEVILLE.

Pouvoirs : M. Christian HUILLE représenté par M. Jean-Robert AUGUSTE, Mme Hélène COLZY représentée par Mme Martine RHONE, M. Jérémie BAUDOU représenté par Mme Anny DESSOY, M. Alain ROUSSEL représenté par M. Francis BLIN, M. Laurent SANTAMANS représenté par M. Germain RENARD, Mme Dominique ADAM représentée par M. Pierre BENOIT, Mme Céline CLEMENT représentée par M. Jacques BRUYERES, Mme Claudine NORMAND représentée par M. Eric LEGER, M. Guy DELONG représenté par M. Alain CULLOT, M. Frédéric MASSONOT représenté par M. Luc BZDAK.

Monsieur Jean-Robert AUGUSTE a été nommé secrétaire

Le Président ouvre la séance et remercie les conseillers de leur présence.

Avant de débiter l'ordre du jour, le Président demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du dernier conseil communautaire en date du 15 juin. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

M. BZDAK accueille M. Michel FRUIT, Président du SYCOMORE, Mesdames Carole PLUTA, Directrice et Blandine AUBRY, chargée de communication présents pour exposer le rapport annuel 2015 du SYCOMORE. M. FRUIT précise avec émotion que l'année prochaine, il n'assistera pas à cette présentation puisque le syndicat est dissous au 31/12/2016.

Mme AUBRY commente un diaporama de présentation du rapport annuel 2015 qui se décompose en 3 parties :

- Indicateurs financiers,
- Communication,
- Indicateurs financiers

(Voir annexe 1)

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

A l'issue de cette présentation, M. FRUIT demande s'il y a des questions.

M. GOMBAUD souhaite savoir pourquoi le coût par habitant a augmenté en 2009 et les raisons de la diminution de l'année 2010 ?

S'agissant du coût par habitant, cette année-là les élus ont décidé de diminuer la cotisation, alors qu'en 2012, c'est la TGAP qui a été instaurée, représentant un coût supplémentaire de 4 € la tonne.

Aucune autre question n'étant posée, M. FRUIT remercie M. BZDAK ainsi que les élus pour l'avoir soutenu dans la création du SYCOMORE.

Il remercie également Mmes BZDAK et PLUTA qui étaient à l'époque ambassadrice du tri. Il souligne les efforts menés depuis ces 9 années d'existence du SYCOMORE. Etant donné que l'année prochaine nous serons intégrés à la Communauté Urbaine, nous voulons prouver que la gestion en régies est utile et permet un équilibre financier entre les entreprises et la régie.

« Ce n'est pas parce qu'on ne va plus s'appeler SYCOMORE, je souhaite que vous restiez nos meilleurs ambassadeurs du tri car ce sont les élus qui contribuent à ces bons résultats ».

M. BLIN explique qu'en sa qualité de Vice-Président au sein du SYCOMORE il partage également l'émotion de Michel FRUIT.

M. BZDAK félicite toute l'équipe du SYCOMORE. Pour rappel, les contrats de DSP prenaient chaque année 3 à 4% d'augmentation. Au renouvellement du contrat nous subissons 30 % d'augmentation tous les 3 ans.

A l'issue de cette présentation, M. Luc BZDAK donne lecture de la délibération suivante :

34/2016	SYCOMORE : Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés
---------	--

Vu l'article L.2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 fixant les indications techniques et financières devant figurer sur le rapport,

Après avoir entendu la présentation détaillée des différents points commentés par le Président et la directrice du Sycomore,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets transmis par le SYCOMORE

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Avant de donner la parole à M. BLIN pour la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, M. BZDAK s'excuse pour la transmission tardive de ce rapport, il explique qu'en raison des charges de travail pour la fusion en Communauté urbaine un dysfonctionnement s'est produit au sein des services de la Communauté de communes.

En ce qui concerne le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, M. BLIN est assisté de Mme Aurélie LEVEQUE, responsable des services techniques.

Ci-dessous diaporama présenté:

I. DESCRIPTION GENERALE DU SERVICE ET FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2015

❖ CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Contrat d'affermage avec VEOLIA EAU depuis le 1^{er} janvier 2015

Missions :

- la collecte des eaux usées en limite de propriété,
- la dépollution des eaux usées,
- le service technique des stations d'épurations,
- la prise en charge de la filière « boues » des ouvrages d'épurations,
- le renouvellement des équipements électromécaniques,
- le service à la clientèle comprenant la souscription des abonnements,
- le relevé des quantités consommées, l'information des consommateurs, l'émission et le recouvrement des factures.

I. DESCRIPTION GENERALE DU SERVICE ET FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2015

❖ SERVICE TECHNIQUE DE LA CCCV

Missions :

- Le suivi technique et le contrôle financier des travaux réalisés dans le cadre de la compétence réalisation d'ouvrages d'assainissement d'eaux usées et/ou d'eaux pluviales.
- Le montage de dossiers de consultation dans le respect du Code des marchés publics. Suivi de consultations et analyse des offres.
- Le suivi des dossiers de demandes de subventions.
- L'instruction du volet assainissement des permis de construire et des demandes de travaux concernant l'assainissement eaux usées et/ou eaux pluviales
 - Dans le cadre de l'assainissement collectif, le service a procédé durant l'année 2015 à l'instruction de : 135 autorisations d'urbanisme (PC)
- Le Service Public d'Assainissement Non Collectif

I. DESCRIPTION GENERALE DU SERVICE ET FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2015

❖ FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2015

Communauté de Communes Champagne Vesle



- TERRITOIRE** Mise en route du nouveau contrat de DSP
- ECUEIL** Création d'une tranchée d'infiltration en sortie de STEP
- FAVEROLLES-ET-COEMY** Mise en service de la nouvelle station d'épuration



14/09/2016

5

I. DESCRIPTION GENERALE DU SERVICE ET FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2015

❖ FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2015

Communauté de Communes Champagne Vesle

- COURCELLES SAPICOURT** Extension du réseau d'eaux usées rue Gerbault et chemin de Treslon
- GUEUX**
- Dévolement du réseau de refoulement Gueux-Bois pour la protection du champ captant AEP de Gueux
 - Réhabilitation avec et sans tranchée du réseau de la rue des Dames de France, de la rue des Lilas et de la rue de la Petite Montagne.
- ORMES** Extension du réseau d'eaux usées rue de Reims
- TRIGNY** Dévolement du réseau d'eaux usées Chemin rural n°09



14/09/2016

6

I. DESCRIPTION GENERALE DU SERVICE ET FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2015

❖ FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2015

Communauté de Communes Champagne Vesle

BRANSCOURT Mise en conformité du système d'eaux pluviales



14/09/2016

7

I. DESCRIPTION GENERALE DU SERVICE ET FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2015

❖ FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2015

Délegataire



➤ Entretien

- 22 137 ml de réseaux curés
- 3 361 ml de réseaux inspectés
- 9 branchements désobstrués

➤ Renouvellement

- **STEP de Muizon :**
 - Préleveur échantillonneur amont traitement
 - Moteurs des surpresseurs 1 et 2
 - Classificateur à sables
 - Agitateur du bassin biologique n°2
 - Cloison siphonide et lame déversante du clarificateur
 - Moteurs des pompes gaveuse et de lavage
- **STEP de Les Mesneux :**
 - Préleveur échantillonneur amont traitement
- **STEP de Courcelles-Sapicourt :** Télésurveillance
- **6 Postes de refoulement :** Télésurveillance

I. DESCRIPTION GENERALE DU SERVICE ET FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2015

❖ ORIENTATIONS 2016

Communauté de Communes Champagne Vesle

STEP MUIZON	- Traitement des boues : renouvellement de l'atelier de déshydratation - Réhabilitation du réseau de transfert des eaux usées de Trigny vers Muizon
CHALONS SUR VESLE, SERZY ET PRIN, SAVIGNY SUR ARDRES	Suite et fin de l'assainissement général
VILLEDOMMANGE	Diagnostic et travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées
COULOMMES LA MONTAGNE	Renforcement du réseau d'eaux pluviales rue Haute et rue du Château

Déléataire



STEP de Muizon :

- Changement des diffuseurs d'air
- Agitateur du bassin biologique n°1

14/09/2016

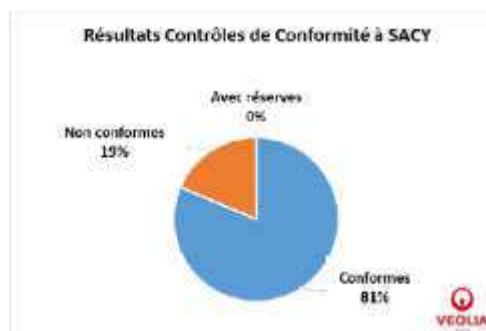
9

II. SYSTÈME DE COLLECTE DES EAUX USEES

❖ PATRIMOINE

- 136 648 ml de réseau séparatif
- 3 730 ml de réseau unitaire
- 60 postes de relèvement ou refoulement des eaux usées
- 3 447 regards de visite
- 2 bâches de mise en charge
- 6 traitements contre l'H₂S
- 3 déversoirs d'orage

❖ Contrôles de conformité des branchements



14/09/2016



10

III. EPURATION DES EAUX USEES

❖ PATRIMOINE

14 stations d'épuration :

- ❖ 2 de type boues activées : Muizon et Les Mesneux
- ❖ 12 de type filtres plantés de roseaux :
Aubilly, Bouilly, Branscourt, Chamery, Courcelles-Sapicourt, Courmas, Ecuell, Faverolles-et-Coëmy, Hameau de Mery, Saint Euphrase et Clairizet, Serriers Petite Fleury et Serriers Longues Raies

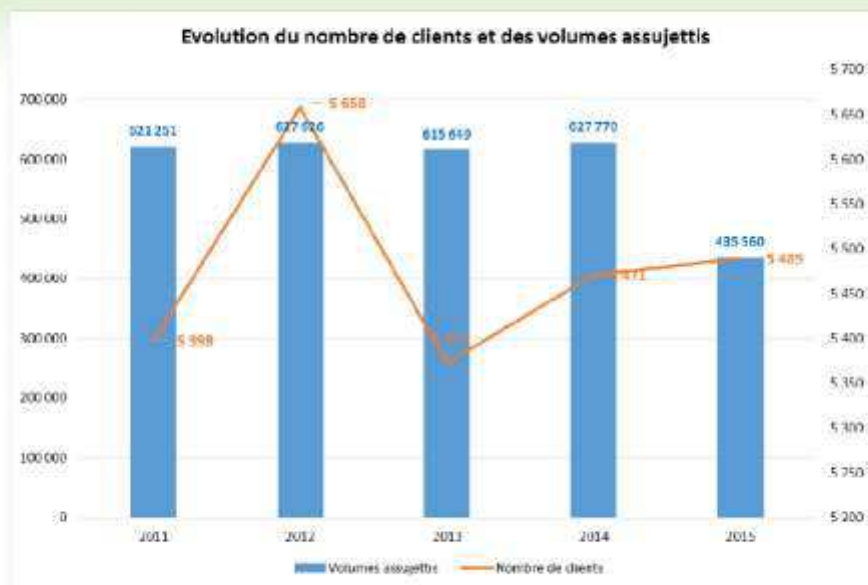


14/09/2016

11

III. EPURATION DES EAUX USEES

❖ BILAN D'EXPLOITATION 2015



14/09/2016

12

Par rapport à 2014, le nombre de clients est stable. En revanche les volumes facturés représentés en bleu, la mise en route du contrat Véolia a engendré des retards de facturation (en 2015, la commune de MUIZON n'a pas été facturée, la facturation sera reportée sur l'année 2016, en 2014 il y a eu une surfacturation car la Lyonnaise avait anticipée son départ), habituellement les factures vont d'octobre à octobre mais Lyonnaise avait facturé novembre-décembre, il y a eu également le résultat négatif du compte annuel de résultat d'exploitation qui était négatif. Il restait seulement 10 mois pour Véolia.

III. EPURATION DES EAUX USEES

❖ BILAN D'EXPLOITATION 2015

Bilan de la production et de l'élimination des boues et déchets

Autosurveillance :

- 12 bilans sur les STEP de Muizon et Les Mesneux
- 1 bilan sur les STEP de : Aubilly, Bouilly, Branscourt, Chamery, Courcelles-Sapicourt, Courmas, Faverolles-et-Coëmy, Saint Euphrase-et-Clairizet, Serriers Longues Raies

➡ *Totalité des rejets au milieu naturel conforme à la réglementation*

Consommation de réactifs:

	2015
FILE EAU Chlorure ferrique (kg)	3 611
FILE BOUES Polymère (kg)	1 530

Elimination des sous produits :

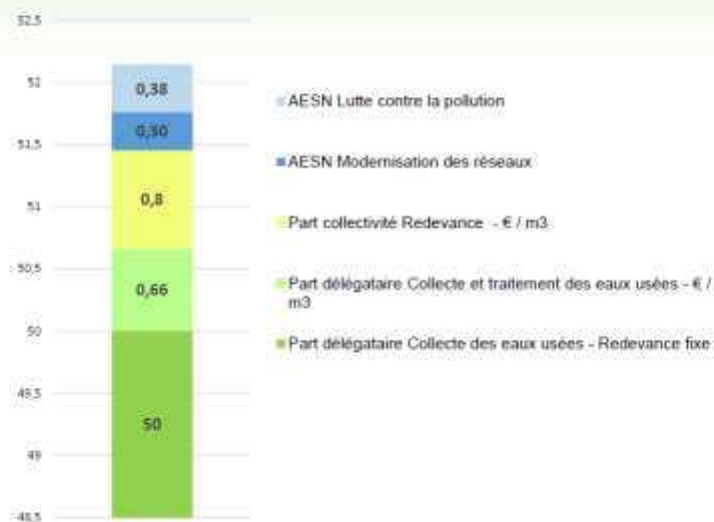
	2015
Quantité de Boues évacuées (T de MS)	185,60
Refus de dégrillage évacués (T)	5,2
Graisses évacuées (m3)	10,5

14/09/2016

13

IV. PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

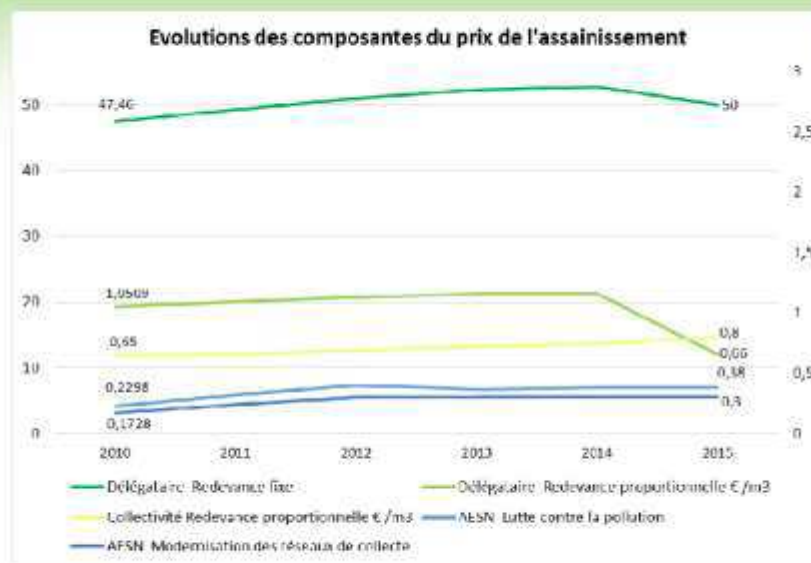
Composantes du prix de l'assainissement



14/09/2016

14

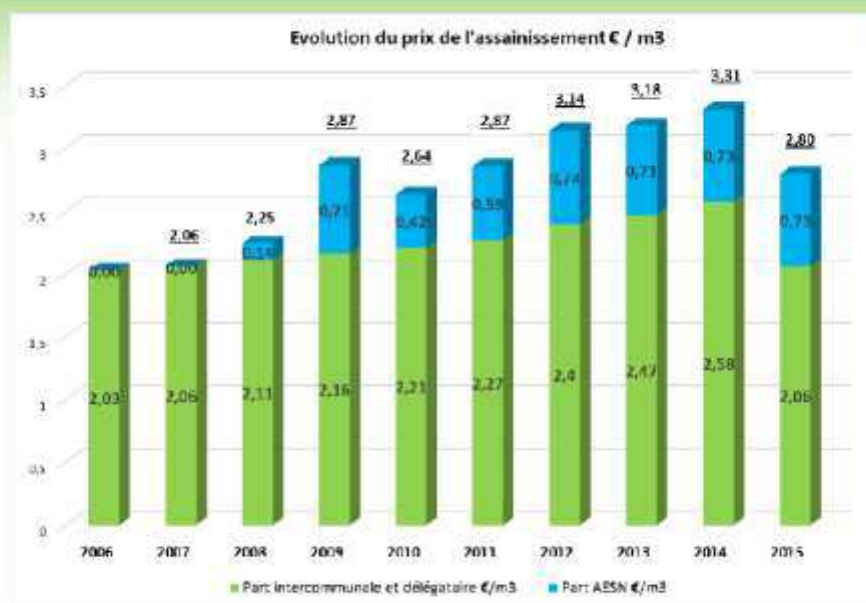
IV. PRIX DE L'ASSAINISSEMENT



14/09/2016

15

IV. PRIX DE L'ASSAINISSEMENT



14/09/2016

16

V. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

		Unité	Exercice 2015
INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Hbt	12 510
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées		1 en cours d'élaboration
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	t MS	185,6
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/ m ³	2,06
INDICATEURS DE PERFORMANCE			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	ND
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	-	26
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	ND
P204	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	ND
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100

14/09/2016

17

V. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

		Unité	Exercice 2015
INDICATEURS DE PERFORMANCE			
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	€/ m ³	0
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nb pour 1000 abonnés	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Nb pour 100 km	ND
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	ND
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées		ND
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	8,87
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0
P258.1	Taux de réclamations	Nb pour 1000 abonnés	0

14/09/2016

18

A l'issue de cette présentation, M. BLIN demande s'il y a des questions.

Aucune question n'étant posée, M. BLIN remercie Aurélie LEVEQUE pour sa présentation ainsi que toute l'équipe du service technique pour sa collaboration.

M. BZDAK rejoint les propos de M. BLIN et informe l'Assemblée qu'Aurélie LEVEQUE va s'absenter quelques mois pour un congé maternité. Pour pallier cette absence, un poste a été déclaré

au centre de gestion de la Marne. Au cas où aucun candidat ne se présenterait l'équipe technique actuelle assurera les différentes tâches.

M. BZDAK donne lecture de la délibération suivante :

35/2016	Assainissement : Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service Public de l'assainissement
---------	--

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995 sur les marchés publics et les Délégations de Service Public

Vu le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement

Vu le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 qui introduit les indicateurs de performances des services

Sur proposition de la commission assainissement en date du 06 septembre 2016,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le rapport annuel 2015 du président et du délégataire relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement

PREcISE que le présent rapport, ainsi que l'avis de l'Assemblée délibérante, seront adressés à chaque commune membre pour examen avant le 31 décembre 2016.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

M. BZDAK donne la parole à M. BLIN pour la présentation du travail de la commission assainissement. Le compte-rendu du 6 septembre a été transmis à chacun.

M. BZDAK donne lecture des délibérations suivantes :

36/2016	ASSAINISSEMENT : Participation aux frais de branchement pour les travaux d'assainissement général des communes de Savigny-sur-Ardres et Serzy-et-Prin
---------	---

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée que la Communauté de Communes Champagne Vesle a réalisé des travaux de création de réseau public de collecte des eaux usées sur les communes de Savigny-sur-Ardres et Serzy-et-Prin.

Conformément à l'article L.1331-2 du Code de la Santé Publique qui stipule que lors de la construction d'un nouveau réseau public de collecte ou de l'incorporation d'un réseau public de collecte pluvial disposé pour recevoir les eaux usées d'origine domestique, la collectivité compétente peut exécuter d'office les parties de branchements situées sous la voie publique, jusque et, y compris, le regard le plus proche du domaine public.

Ces parties de branchements sont incorporées au réseau public, propriété de la collectivité compétente, qui en assure l'entretien et en contrôle la conformité.

La Communauté de Communes est autorisée à se faire rembourser par les propriétaires intéressés tout ou partie des dépenses entraînées par ces travaux, diminuées des subventions éventuellement obtenues et majorées de 10 % pour frais généraux, suivant des modalités à fixer par délibération du Conseil communautaire.

Considérant les travaux de création du réseau public de collecte des eaux usées sur les communes de Savigny-sur-Ardres et Serzy-et-Prin.

Sur proposition de la commission assainissement en date du 06 septembre 2016,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer par branchement, un forfait de 405 € pour la participation aux frais de branchement (PFB) sur la commune de Savigny-sur-Ardres et de 431 € pour la PFB sur la commune Serzy et Prin.

PRECISE que ces recettes seront imputées à l'article 704 du budget annexe de l'assainissement.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

37/2016	ASSAINISSEMENT : renouvellement de la convention spéciale de déversement d'eaux usées avec la blanchisserie du Nord Est située à Muizon - Autorisation donnée au Président de signer
---------	---

Le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que, par délibération n°34/2002 en date du 2 juillet 2002, le Conseil communautaire l'a autorisé à signer une convention tripartite entre la Lyonnaise des Eaux, la Communauté de Communes et l'Etablissement SDEZ (anciennement Blanchisserie du Nord Est) situé à Muizon afin d'autoriser celui-ci à déverser ses rejets résiduels dans le réseau public.

Afin de tenir compte du changement de délégataire et des évolutions de l'activité du site, il est convenu de souscrire une nouvelle convention.

Cette convention fixe les conditions techniques, administratives et financières du rejet dans le réseau, du transport et du traitement des eaux résiduelles, ainsi que les caractéristiques quantitatives et qualitatives du rejet de l'établissement dans le réseau public, compatibles avec les conditions normales de collecte, de traitement de l'eau et d'évacuation des boues, conformément à la réglementation en vigueur, sans préjudice des autres dispositions légales ou réglementaires applicables à l'établissement.

Il est précisé que la blanchisserie sera soumise à la redevance assainissement au taux fixé par délibération sur le territoire intercommunal, appelée par le délégataire VEOLIA Eau et reversée dans le budget annexe de l'assainissement en cours de la collectivité.

Considérant l'avis favorable de la commission assainissement en date du 06 septembre 2016,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Président à signer la convention tripartite d'une durée de 10 ans, entre VEOLIA Eau, la Communauté de communes Champagne Vesle et l'Etablissement SDEZ, situé à Muizon, pour le déversement des eaux industrielles de cette blanchisserie dans le réseau collectif d'assainissement.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

38/2016	ASSAINISSEMENT : travaux de renouvellement de la filière de déshydratation des boues de la station d'épuration de Muizon- demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie
---------	---

Vu le Budget primitif 2016, et notamment l'opération 300 qui prévoit le renouvellement de la filière de déshydratation des boues de la station d'épuration de Muizon,

Vu la délibération n°21/2014 du 17 avril 2014 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits aux budgets,

Vu la décision du président n°013/2016 du 13 juin 2016 décidant de retenir le cabinet SOGETI Ingénierie pour un montant de 20 700 € HT, dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération,

Considérant les études d'avant-projet détaillé présentées par le cabinet SOGETI Ingénierie définissant une enveloppe budgétaire de travaux de 426 500,00 € HT pour le renouvellement de la filière de déshydratation des boues de la station d'épuration de Muizon,

Considérant l'avis favorable de la commission assainissement en date du 06 septembre 2016,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet établi par le maître d'œuvre SOGETI Ingénierie,

SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'octroi d'une subvention pour les travaux de renouvellement de la filière de déshydratation des boues de la station d'épuration de Muizon sur la base des études d'avant-projet du cabinet SOGETI Ingénierie.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

M. BLIN fait un point sur les contrôles de conformité actuellement en cours sur les communes Thillois, Sacy, Ecueil, on constate un certain nombre de branchements non conformes. Les non-conformités sont principalement sur des assainissements anciens, branchements croisés ou des descentes d'eaux pluviales directement raccordées sur les eaux usées. Pour rendre conforme ces rejets, M. BLIN s'est renseigné auprès de l'Agence de l'Eau pour demander si des aides étaient possibles, il suffit de constituer un dossier d'opération groupée.

Concernant la délibération relative aux travaux de réhabilitation du réseau de transfert des eaux usées de Trigny vers Muizon, cette opération s'inscrit dans le programme territorial d'action prioritaire (PTAP) une demande de subvention va être adressée à l'Agence de l'Eau. Le dossier sera étudié par la commission des aides début 2017.

M. BZDAK donne lecture de la délibération suivante :

39/2016	ASSAINISSEMENT : travaux de réhabilitation du réseau de transfert des eaux usées de Trigny vers Muizon- demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie
---------	---

Vu le Budget primitif 2016, et notamment l'opération 319 qui prévoit la réhabilitation du réseau de transfert des eaux usées de Trigny vers Muizon,

Vu la délibération n°21/2014 du 17 avril 2014 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits aux budgets,

Vu la décision du président n°010/2015 du 16 octobre 2015 de retenir l'entreprise CEREG Pays de Champagne, dans le cadre d'un marché à bons de commande pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement EU/EP pour la période 2015-2019,

Considérant les études de projet réalisées par le cabinet CEREG Pays de Champagne définissant une enveloppe budgétaire de l'opération de 360 00,00 € HT pour la réhabilitation du réseau de transfert des eaux usées de Trigny vers Muizon,

Considérant l'inscription de cette opération dans le programme territorial d'action prioritaire (PTAP) du contrat global Vesle Marnaise signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

Considérant l'avis favorable de la commission assainissement en date du 06 septembre 2016,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet établi par le maître d'œuvre CEREG Pays de Champagne,

DECIDE de réaliser les travaux de réhabilitation du réseau de transfert des eaux usées de Trigny vers Muizon,

SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'octroi d'une subvention pour ces travaux,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

40/2016	ASSAINISSEMENT : Mise en enquête publique du zonage d'assainissement de la commune de BOULEUSE
---------	--

Vu le budget primitif 2016,

Vu la délibération n°21/2014 du 17 avril 2014 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits aux budgets,

Vu la décision du président n°006/2016 du 12 février 2016 de retenir l'entreprise AUSTRAL Ingénierie et Environnement pour l'élaboration des dossiers de Schéma Directeur et de Zonage d'assainissement des communes de BOULEUSE, COURTAGNON et THILLOIS,

Considérant l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement réalisée par le bureau d'études AUSTRAL Ingénierie et Environnement sur la commune de BOULEUSE,

Considérant le projet de zonage d'assainissement collectif et non collectif de la commune de BOULEUSE figurant sur la carte annexée à la présente délibération,

Vu la délibération n°2016-3-1 de la commune de BOULEUSE approuvant le projet de zonage d'assainissement collectif et non collectif,

Considérant l'avis favorable de la commission assainissement en date du 06 septembre 2016,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la carte de zonage d'assainissement collectif et non collectif de la commune de BOULEUSE telle qu'elle est définie sur le plan annexé,

DECIDE de préparer la mise en enquête du zonage d'assainissement collectif et non collectif de la commune de BOULEUSE.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

M. BLIN précise différents points :

Etude diagnostic des réseaux d'assainissement de Villedommange

Des dysfonctionnements ont été constatés sur le réseau principal de la commune de Villedommange avec un déversement d'une partie des eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales. Une étude diagnostic a été lancée pour définir un programme de travaux de réhabilitation complète. Le cabinet

IRH a été retenu. Dans le cadre du programme de réhabilitation, cette opération pourrait être subventionnée par l'Agence de l'Eau.

Travaux de réhabilitation des installations d'ANC

Le démarrage des travaux de réhabilitation des installations ANC est prévu fin septembre-début octobre. 33 assainissements non collectifs vont être mis en conformité dans le cadre d'une opération groupée.

Entretiens des bassins de rétention

L'entretien des bassins de rétention a été effectué selon le programme. Le bassin de Les Mesneux n'a pu être curé car l'eau ne s'est pas infiltrée depuis les pluies du printemps.

Entretien des dessableurs et séparateurs d'hydrocarbures

L'opération d'entretien des dessableurs est en cours, les séparateurs ne sont pas encore programmés, un planning d'intervention de Lyonnaise des Eaux devrait être fourni prochainement.

COULOMMES-la-MONTAGNE : renforcement du réseau d'eaux pluviales rue du Château et rue Haute

Les travaux sont programmés et débiteront après les vendanges.

Régularisation des dossiers de porter à connaissance

M. BLIN précise que des dossiers de régularisation de porter à connaissance ont été effectués sur plus de la moitié des communes appartenant au périmètre de la CCCV. L'objectif de la commission assainissement et du service technique a été de réaliser des dossiers en régularisation d'antériorité. L'ensemble des réseaux installés avant la loi sur l'eau de 1992 est pris en considération. En cas de réseaux supplémentaires, un porté à connaissance doit être établi, c'est un dossier simplifié par rapport au dossier loi sur l'eau. Notre fonctionnement sur ces dossiers sera-t-il repris dans le futur périmètre de la Communauté urbaine du Grand Reims ?

Les MESNEUX : lotissement les Forges

Des dysfonctionnements de conception des réseaux et ouvrages des lotissements ont été constatés. M. GOMBAUD nous avait alerté que dans le cadre des travaux de lotissement, les Mairies devraient être vigilantes avant d'accorder les D.A.A.C.T (déclaration attestant la conformité des travaux). Il est rappelé que ces demandes doivent recevoir un refus tant que les réseaux ne sont pas conformes.

M. BZDAK ajoute que l'incidence de refuser une D.A.A.C.T, permet au Maire de bloquer la vente des terrains.

Mme DESSOY précise que dans ce cas, les terrains étaient déjà vendus avant que la viabilisation ne soit réalisée. Les services techniques de la CCCV étaient présents aux réunions de chantier mais les interlocuteurs ont changé au cours du chantier. « Ce lotissement était privé et réalisé de façon cavalière ». Il aurait été judicieux en effet de bloquer la délivrance des permis de construire. Dans ce cas, le service assainissement est consulté et peut émettre des réserves.

Mme LEVEQUE répond qu'à l'époque, lors de la délivrance du permis de ce lotissement, le service assainissement a mentionné que le réseau était privé, non rétrocédé et donc pas à la charge de la CCCV. Il s'agissait d'une simple alerte mais ce n'est peut-être pas assez dissuasif.

Mme DESSOY répond qu'effectivement elle a bien lu cette phrase mais que cela ne va rien changer. S'il y a des travaux, elle estime que ceux-ci devront être pris en charge par le lotisseur privé.

M. VIEVILLE prévient les Maires d'être vigilant par rapport aux promoteurs car lui aussi dans sa commune a dû s'opposer à la réception d'ouvrages non-conformes.

Communauté Urbaine du Grand Reims- conseil d'orientation

Dans le cadre de la future intercommunalité, un conseil d'orientation Eau et Assainissement a été constitué, les représentants de notre collectivité sont les suivants :

Assainissement : M. Francis BLIN

M. Stéphane GOMBAUD

Eau potable : M. Michel FRUIT

M. Christophe SAUVAGE

Suppléant : M. Franck BAILLY

M. RONSEAUX précise qu'il y a une inversion de noms entre l'assainissement et l'eau potable dans le compte-rendu transmis par Reims Métropole.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Aucune autre question n'étant posée, M. BZDAK donne la parole à M. LHOTTE pour la présentation du travail de la commission communication du 29 juin 2016.

Livre communautaire

Dans le cadre de la réalisation du livre communautaire qui sera écrit par M. CARNOYE, une consultation d'imprimeurs a été lancée, la société Farman Communication a été retenue.

Il demande aux Maires s'ils ont pris connaissance de l'article concernant l'historique de leur village. Il leur était demandé de vérifier et d'y apporter des modifications éventuelles mais très peu de communes ont répondu.

Bulletin communautaire

Les articles du bulletin communautaire sont en cours de validation l'article de communication de Reims pour expliquer la réorganisation des territoires par rapport au grand reims est attendu

Aucune question n'étant posée, M. CAUSSE demande à prendre la parole pour faire le point sur la commission bâtiments scolaires et patrimoine

M. CAUSSE indique que la commission scolaire se réunira courant octobre. Il a demandé un rendez-vous exceptionnel à M. COLOMBEL qui l'a reçu pour évoquer un problème au syndicat des bords de l'Ardre, en particulier.

D'autres points ont également été évoqués :

- Un état des lieux des bâtiments va être réalisé par Reims,
- Les projets seront recensés pas le pôle de proximité, la priorisation des travaux serait toujours effectuée par le pôle de proximité. Une enveloppe financière serait accordée aux anciennes intercommunalités et qui pourront passer des commandes par le biais d'un marché.
- Les marchés actuels seront transférés et se poursuivront.

En cas de petites réparations dans les écoles des artisans locaux pourront-ils encore intervenir ?

Si des contrats existent, M. COLOMBEL a dit qu'il regarderait pour ne pas défavoriser les entreprises locales.

Toutes les conventions et contrats existants (syndicat/commune et associations) doivent être transmis dans les meilleurs délais à Reims Métropole.

Attribution des compensations

M. COLOMBEL a expliqué que pour déterminer les attributions de compensation, il prendrait les budgets de fonctionnement des syndicats des 3 dernières années et calculera la moyenne. Les dépenses exceptionnelles seront prises en compte pour le calcul des compensations.

Tarif des cantines

M. CAUSSE a demandé si les tarifs de cantine seraient harmonisés ? M.COLOMBEL a expliqué qu'une étude de différenciation et un recensement seront réalisés puis ce seront les élus de la Communauté Urbaine qui décideront.

Les parents qui règlent la cantine et les TAP à la commune devront ils régler aux pôles de proximité ?

Des conventions de mise à disposition des bâtiments scolaires seront établies avec les personnes qui les utilisent en dehors des horaires scolaires.

M. DAHLEM demande si les coûts des groupes scolaires seront mutualisés au niveau de l'ensemble de la Communauté Urbaine ou par ex-syndicat ? Il s'est aperçu que le coût pour le syndicat était une fois et demie supérieur à ce que payent les autres. De ce fait, il aurait une préférence pour la mutualisation.

M. CAUSSE répond que dans le budget de la Communauté Urbaine, il y aura une ligne pour le scolaire et une enveloppe sera attribuée à chaque pôle de proximité. La répartition se fera de manière équitable.

Mme DESSOY demande comment cela va se passer au 1^{er} janvier 2017, si les syndicats disparaissent en fin d'année ? A-t-on des éléments sur les budgets ?

Mme KLIMCZAK répond que la confection des budgets 2017 a commencé. Il est demandé d'établir un budget en reprenant les chiffres du fonctionnement de 2016 en y ajoutant simplement les montants des 5 syndicats. Les chiffres seront réajustés ensuite en cours d'année si nécessaire.

M. CAUSSE précise que les contrats d'électricité, d'eau... ont déjà été fournis à Reims. Il faut avertir les fournisseurs qu'au 1^{er} janvier 2017, les contrats seront repris par la Communauté Urbaine.

M DESSAINT demande comment cela va se passer pour les bâtiments périscolaires qui ont été financés par les communes des syndicats scolaires ?

M. BZDAK répond que les bâtiments seront tous repris avec la compétence scolaire et périscolaire pleine et entière. Cette règle s'applique à tous. Concernant les compensations, il ne peut donner aucune information.

Mme FROMENT revient sur les propos de M. DAHLEM concernant la mutualisation du coût de fonctionnement. Elle pense qu'avant d'harmoniser les coûts de fonctionnement sur le territoire de la Communauté urbaine il faudra d'abord étudier les raisons de ces différences. Mais cela ne pourra avoir lieu que dans un deuxième temps.

M. SIMON demande si par rapport aux chiffres inscrits au budget 2016, il faut rester sur les mêmes chiffres pour le budget 2017.

M.BZDAK répond qu'il faut rester sur la même équité et Mme VAUTRIN avait annoncé qu'il n'y aurait pas de dérives.

M.MICHELON intervient pour évoquer le problème du chauffage à l'école de Faverolles-et-Coëmy. Il demande à M. BZDAK, s'il a des informations car actuellement ce sont les 4 communes qui appartiennent au regroupement qui règlent les factures d'énergie électrique ?

M. BZDAK répond qu'une déclaration à l'assurance dommages-ouvrages a été faite et que le parfait achèvement de l'ouvrage obligera l'assureur à reprendre le surcoût estimé.

M.MICHELON ajoute que Reims prendra en compte les dépenses liées au chauffage à partir du 1^{er} janvier 2017 mais pas celles de l'année 2016.

M.BZDAK demande si le problème a été évoqué avec nos interlocuteurs de Reims Métropole, si c'est le cas il faudra revoir avec Reims

M. RENARD annonce à l'Assemblée que le conseil municipal de Muizon a délibéré pour reprendre la compétence scolaire, périscolaire et extrascolaire au 1^{er} janvier 2017.

M. RONSEAUX indique que son conseil municipal a délibéré comme Muizon.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

M. BZDAK donne lecture des délibérations suivantes :

41/2016	SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT : Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration et d'une proposition d'augmentation du capital social de la société
---------	---

Le Président expose que par délibération n°50/2015 en date du 17 juin 2015, le Conseil communautaire a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société contenant notamment, une proposition d'augmentation de son capital social.

I – Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration de la société SPL-Xdemat

Par décision du 15 mars 2016, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa quatrième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 29 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2015 et les opérations traduites dans ses comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondamentaux des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires très satisfaisant (968 au 31 décembre 2015), un chiffre d'affaires de 411 560 € et un résultat net de 16 562 € affecté pour 3 100 € à la réserve légale conformément à la réglementation en vigueur (pour atteindre 10 % du montant du capital social de la société), les 13 462 € restant étant affectés au poste « autres réserves ».

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

II – Examen de la proposition d’augmentation du capital social de la société

Ce rapport fait également mention d’une proposition d’augmentation du capital social de la société par le biais d’un apport en numéraire du Département de l’Aube, d’un montant de 15 500 €, avec création en contrepartie à son profit de 1 000 actions nouvelles et modifications statutaires corrélatives. Cette augmentation du capital social est destinée à créer le nombre d’actions suffisant pour permettre au Département de l’Aube, de céder celles nécessaires à l’entrée au sein de la société du Département de Meurthe-et-Moselle, tout en conservant son statut d’actionnaire majoritaire conformément au principe posé par le pacte d’actionnaires. A ce titre, la souscription des actions nouvelles serait réservée à cette seule collectivité.

L’Assemblée générale de la société, réunie le 29 juin 2016 a décidé de reporter l’examen de cette proposition, le temps pour les actionnaires de délibérer sur le principe d’une augmentation de capital social, conformément à l’article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales et aux statuts de la société. Elle examinera ce point lors de sa réunion du 30 novembre 2016.

Après examen, j’invite le Conseil à bien vouloir se prononcer sur ce principe avant cette date, conformément à l’article précité et à donner pouvoir au représentant de notre collectivité au sein de l’Assemblée générale de la société, pour prendre part au vote en conséquence.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d’actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d’administration,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DECIDE

- d’approuver le rapport de gestion du Conseil d’administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Président de cette communication ;
- d’approuver le principe de l’augmentation du capital social de la société SPL-Xdemat par un apport en numéraire du Département de l’Aube, pour un montant de 15 500 € avec création en contrepartie à son profit de 1 000 actions nouvelles, de la réservation de la souscription des actions nouvelles au seul Département de l’Aube et de la modification des dispositions statutaires jointe dans le rapport de gestion, en vue de permettre l’entrée du Département de Meurthe-et-Moselle au sein de la société ;
- de donner pouvoir au Président de la société lors de l’Assemblée générale, pour voter cette augmentation de capital social et les résolutions en découlant, lors de sa prochaine réunion.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

42/2016	BUDGET PRINCIPAL 2016 : modification budgétaire n°2
---------	---

Vu le budget primitif 2016 du budget principal,

Le Président expose que des modifications budgétaires sont nécessaires

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder aux modifications budgétaires suivantes

Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	F	011	6236		Catalogues et imprimés	+ 11 300 €
D	F	011	6283		Frais de nettoyage des locaux	+ 1 240 €
D	F	022	022		Dépenses imprévues	- 13 950 €
D	I	21	2158	101	Acquisition de matériel de sécurité	+ 1 410 €
D	F	023	023		Virement à la section d'investissement	+ 1 410 €
R	I	021	021		Virement de la section de fonctionnement	+ 1 410 €

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

43/2016	BUDGET ASSAINISSEMENT 2016 : modification budgétaire n°2
---------	--

Vu le budget primitif 2016 du budget annexe de l'assainissement,

Le Président expose que des modifications budgétaires sont nécessaires

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder aux modifications budgétaires suivantes

Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	F	011	6137		Redevances, droits de passage et servitudes diverses	+ 1 200 €
D	F	011	617		Etudes et recherches	-1 200 €
D	F	011	6228		Rémunérations intermédiaire	+ 27 450 €
R	F	70	7088		Autres produits activités annexes	+ 27 450 €
D	F	011	6063		Fournitures d'entretien et petits équipements	- 250 €
D	F	012	6475		Médecine du travail, pharmacie	+ 250 €

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

44/2016	BUDGET SPANC 2016 : modification budgétaire n°1
---------	---

Vu le budget primitif 2016 du budget annexe du spanc,

Le Président expose que des modifications budgétaires sont nécessaires

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder aux modifications budgétaires suivantes

Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
R	F	70	7087		Remboursement de frais diverses activités	+ 240 €
D	F	67	673		Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 240 €

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Questions diverses

FPIC

M. BZDAK informe l'Assemblée que quelques changements sont intervenus dans la répartition du FPIC. Certains chiffres annoncés pour les communes au conseil de juin ont été modifiés.

FPIC 2016				
jk/cc le 23 08 16				
COMMUNES	2015	Hypothèse 1 Droit commun	Présentation du 15 06	Hypothèse 2 dérogatoire proposée Répartition 2/3
Aubilly	682	982	906	909
Bouilly	2 697	4 015	3 245	3 245
Bouleuse	2 542	3 819	3 073	3 073

Branscourt	2 870	4 338	3 741	3 741
Chalons/Vesle	2 397	3 552	3 158	3 158
Chamery	7 447	11 026	8 436	8 436
Chenay	4 431	6 456	5 356	5 356
Coulommès	3 659	5 435	4 363	4 363
Courcelles	4 032	6 031	5 039	5 039
Courmas	2 603	3 930	3 268	3 268
Courtagnon	793	1 175	964	964
Ecueil	5 915	8 718	7 161	7 161
Faverolles	7 073	11 005	8 894	8 894
Germigny	2 340	3 517	2 918	2 918
Gueux	35 270	52 725	42 659	42 659
Janvry	2 083	3 160	2 589	2 589
Jouy	3 526	5 316	4 313	4 313
Méry-Prémecy	1 289	1 885	1 511	1 511
Les Mesneux	12 331	18 292	15 126	15 126
Muizon	37 601	54 395	42 992	42 992
Ormes	16 646	25 774	19 588	19 588
Pargny	7 847	11 619	9 254	9 254
Rosnay	5 054	7 599	6 169	6 169
Sacy	6 454	9 692	7 868	7 868
Savigny	2 768	6 107	3 439	4 844
Sermiers	4 323	13 014	4 844	10 687
Serzy	8 826	4 579	10 687	3 687
St-Euphrase	3 030	4 081	3 687	3 439
Thillois	15 234	22 902	17 267	17 267
Treslon	2 333	3 650	2 981	2 981
Trigny	7 603	11 146	9 353	9 353
Villedommange	7 419	11 002	9 065	9 065
Vrigny	4 989	7 407	5 927	5 927
Total communes	234 107	348 344	279 841	279 844
CCCV	155 744	228 336	296 837	296 836
TOTAL	389 851	576 680	576 680	576 680

Point sur le processus de fusion en Communauté urbaine de Reims

M. BZDAK précise que le comité de préfiguration s'est réuni et les membres ont choisi le nom de la nouvelle communauté urbaine, elle s'appellera « Communauté Urbaine du Grand Reims ».

Concernant le logo il a été décidé de reprendre celui du fascicule qui a été distribué en juillet dernier, d'estomper les HLM et mettre de la vigne pour symboliser la ruralité.

Il présente le diaporama (voir annexe 2).

M. BZDAK explique que lors de la réunion de la CDCI du 13 septembre, la dissolution des syndicats totalement intégrés dans le périmètre a été annoncée. Le cas du syndicat Intercommunal des Eaux de la Garenne a été évoqué par M. HANNOTIN, Maire de JONCHERY-sur-VESLE pour expliquer que ce syndicat était bien représenté au niveau du territoire, mais les services de l'Etat ont clairement répondu que le SIEG avait un périmètre totalement intégré à la Communauté urbaine du Grand Reims et qu'il était absorbé et donc fusionné également dans la structure qui a la compétence. Les syndicats de Fismes et du Rouillat n'ont pas été évoqués au cours de la CDCI.

Prochaines réunions

M. BZDAK communique les dates des prochaines réunions :

Bureau communautaire : 26/10 à 18h30

Conseil communautaire : 9/11 à 20h30

M. DAHLEM demande des informations sur le devenir du SCOT ?

M. BZDAK répond qu'il y a encore des réunions pour terminer la procédure. La CDPNAF, réunion entre les services de l'Etat et la Chambre d'Agriculture, doit encore émettre un avis sur l'économie et la réduction de consommation des espaces sur le périmètre du SCOT.

Le SIEPRUR arrêtera le SCOT le samedi 17 décembre 2016.

M. SUPLY demande des informations sur le dossier du haut débit ? il voit des articles dans la presse locale mais trouve que le dossier n'avance guère. La commune d'Ormes est très mal desservie.

M. SIMON développe les points évoqués lors de la réunion du SIEM

Il explique que le dossier avance et rappelle que chaque commune a désigné un représentant du SIEM. Ce syndicat restera en place au 1^{er} janvier 2017.

En revanche, pour l'ensemble des délégués qui siègent actuellement au comité et au bureau du SIEM des élections auront lieu dans le cadre la nouvelle organisation territoriale.

La Communauté Urbaine représentera plus de la moitié des habitants mais pas plus de la moitié des communes, le SIEM conservera alors sa compétence pleine et entière. Le Grand Reims représentera la moitié des sièges moins un. Lorsque le nombre de représentants au comité sera défini sur l'ensemble des autres communautés d'agglomération marnaises, il sera alors possible d'évaluer le nombre de délégués de la Communauté Urbaine de Reims.

Le nombre de membres du bureau reste inchangé, il sera toujours de 16 membres.

Le territoire sera divisé en 8 C.L.E. (Comité Local d’Energie), il y aura 2 représentants. Ces changements se feront au cours du 1^{er} trimestre 2017. Les statuts devront être rédigés à nouveau pour ne pas être caduques.

Projet numérique

Le dossier avance lentement, le Président de Région Grand-Est, M. RICHERT souhaite engager un projet couvrant la Région mais le Département n’est pas favorable. Il a été demandé au comité de se positionner sur le projet initial. M. SIMON rappelle que nous avons délégué cette compétence au SIEM.

M. SIMON a pris la parole et a annoncé que rien n’avançait. Les communes s’impatientent et qu’il n’était pas tenu compte des financements et des problèmes de politiques départementales. Il a indiqué que la CCCV souhaitait que le SIEM reprenne en charge le dossier numérique.

Le Président RICHERT a rassuré le Président du SIEM, M. Pascal DESAUTELS, il n’y aura pas de problème pour le financement. En conclusion, il a été demandé au Président de se rendre au Département pour que le SIEM reprenne le dossier. Il n’est pas souhaitable que la Région décide d’une manière unilatérale.

Au niveau de la CCCV, M. BZDAK rappelle qu’un plan de financement (PPI) a été établi dans notre budget 2016 pour le haut débit FTTH.

Aucune question n’étant posée, la séance est levée à 23h.

Le Président,

Luc BZDAK

Annexe 1

Présentation du SYCOMORE

Le SYCOMORE organise la collecte des déchets ménagers des 67 communes, représentant 29 700 habitants sur le périmètre de 3 communautés de communes (Fismes Ardre et Vesle, Ardre et Chatillonnais et Champagne Vesle).

L'année 2015 a été marquée par la création d'une nouvelle déchèterie à Fismes de 7 000 m² avec mise en place de collecte

INDICATEURS TECHNIQUES

La collecte des ordures ménagères

6150 T de déchets ménagers collectés soit une baisse de – 1%. On constate une baisse des ordures ménagères malgré l'augmentation de la population. Les déchets ménagers représentent en tonnages convertis 210 kg/hab/an soit une diminution de 2 %. Le résultat est satisfaisant.

La collecte des déchets recyclables

En 2015, 1407 T de déchets recyclables ont été collectés soit une baisse de – 5% ce qui représente en tonnages convertis 48 kg/hab/an soit une baisse de 6 %.

La collecte du verre

En 2015, 1502 T de verre ont été collectés soit une baisse de- 3 %. La collecte du verre en tonnages convertis est de 52 kg/hab/an soit une diminution de 3%.

La collecte des vêtements en apport volontaire

Le SYCOMORE travaille avec deux prestataires, Ecotextile et le Relais pour la collecte des vêtements. En 2015, 118 tonnes de vêtements ont été collectés représentant 4 kg/hab/an. On constate qu'Ecotextile a une hausse de 10%, la raison de cette augmentation est qu'auparavant les associations récupéraient les vêtements pour les vendre au centre de tri maintenant c'est interdit.

La collecte des déchets en déchèterie

En 2015, 86576 visites des habitants ont été enregistrées sur les déchèteries soit une augmentation de 0,20 %. 516 visites des professionnels soit une diminution de 22%. Cette baisse est significative, on constate une vente de tickets importante aux professionnels.

Les tonnages collectés

1- Déchets banals

En 2015, 406 T de papiers cartons ont été collectées soit une augmentation de 5 %. 2504 T d'encombrants ont été collectées soit une augmentation de 4 %. 1474 T de gravats ont été collectées soit 6 % d'augmentation. 267 T de métaux ont été collectés soit une augmentation de 10 %. 2590 T de déchets verts ont été collectées soit une baisse de – 5%. 337 T de bois ont été collectés soit une augmentation de 1%.

Les déchets banals représentent 7519 T soit une augmentation de 1 %.

Concernant les rotations de bennes, 268 rotations pour les papiers cartons ont été effectuées soit une augmentation de 3% représentant en tonnages convertis 13,89 kg/hab/an. 838 rotations pour les encombrants ont été effectuées soit une augmentation de 6 % représentant en tonnages convertis 85,59 kg/hab/an. 186 rotations pour les encombrants ont été effectuées soit une augmentation de 11 % représentant en tonnages convertis 50,39 kg/hab/an. 125 rotations pour les métaux ont été effectuées soit une augmentation de 20 % représentant en tonnages convertis 9,13 kg/hab/an. 676 rotations pour les déchets verts ont été effectuées soit une diminution de – 0,44 % représentant en tonnages convertis 89 kg/hab/an 126 rotations pour les bois ont été effectuées soit une diminution de -2,33 % représentant en tonnages convertis 12 kg/hab/an. En 2015, les tonnages convertis représentent 259 kg/hab/an soit une augmentation de 1 %.

2- Déchets Dangereux des Ménages (DDM)

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2015, la société ORTEC a collecté les déchets dangereux des ménages dans les 5 déchèteries fixes du SYCOMORE.

Depuis le 1^{er} juin 2015, certains déchets dangereux sont repris gratuitement par la filière de collecte ECO-DDS. Ceux non-acceptés par la filière gratuite sont repris par la société ORTEC. En 2015, la société ORTEC a collecté 59 T. La société ECO-DDS a collecté 11 T. Les deux prestataires ont collectés au total 71 T représentant en tonnages convertis 3 kg/hab/an, ce qui équivaut à une augmentation de 5%

3- Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE)

En 2015, 245 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques ont été collectées soit une augmentation de 17 % représentant en tonnages convertis 8kg/hab/an.

4- Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)

Le SYCOMORE collecte les déchets d'éléments d'ameublement uniquement à la déchèterie d'ECUEIL. 48 tonnes ont été collectées représentant en tonnages convertis 7 kg/hab/an.

Communication orale

1- Les animations scolaires

Une animation sur le tri des déchets dans les écoles a été organisée, 217 enfants ont été sensibilisés.

2- Animation en milieu professionnel

2 personnes ont été sensibilisées sur une seule entreprise.

Numéro vert du SYCOMORE

Maintien du numéro vert d'orange 0 800 500 373 permettant aux habitants de joindre gratuitement le SYCOMORE dans le cadre d'une question relative au tri ou d'une dotation de poubelle.

Les suivis de la qualité du tri

Les habitants sont informés des erreurs de tri par la pose d'un ruban adhésif orange sur les sacs de tri ou sur les bacs d'ordures ménagères. Sur le ruban, sont indiqués la mention "refus de collecte", le nom du SYCOMORE et le numéro vert.

En 2014, afin d'améliorer la qualité du tri des déchets et mieux encadrer les coûts de collecte et de traitement grâce à l'augmentation des recettes issus des déchets recyclables, le SYCOMORE a mis en place une campagne d'information à destination de tous les habitants du SYCOMORE. Cette campagne a été maintenue en 2015.

En 2015, 2179 sacs de tri et bacs des ordures ménagères comportant des erreurs ont été refusés à la collecte. Le taux moyen d'erreurs de tri pour 2015 est de 8,30 % représentant une légère augmentation de 1%.

Communication écrite

Les documents de communication

- Bulletin d'information « la feuille du SYCOMORE » est paru en mai-juin et novembre-décembre 2015.
- Refonte des calendriers de collecte et de la déchèterie mobile.

Mme AUBRY passe la parole à Mme PLUTA pour présenter la partie financière

Les indicateurs financiers

Comparaison avec les années précédentes	€ par habitant et par an
2015	93,31
2014	91,55
2013	88,03
2012	81,91
2011	76,62
2010	82,28
2009	86,75
2008	93,03
2007	93,34

• Bilan financier

Flux	OM	TRI	VERRE	DECHETERIE	TOTAL
TOTAL NET (Dépenses - Recettes)	1 649 919	116 465	42 434	921 473	2 730 293
En € par habitant	56,39	3,98	1,45	31,49	93,31
En € par tonne	268,29	77,62	28,25	120,45	

Par rapport à l'année 2014, les chiffres sont similaires, on constate une légère baisse des ordures ménagères, du tri, une stabilité du verre et une petite hausse des déchèteries.

La différence entre 2014 et 2015 concerne le volet déchèterie

En 2015, nous avons (921 473 M€) et en 2014 (888 853 M€).

Le tri a également évolué en 2015 (111 565 €) et en 2014 (47 867 €). Ce ne sont pas les dépenses qui ont fluctuées mais les recettes.

La raison est la suivante : les cours de matériaux ont considérablement baissé ce qui a engendré moins de recettes des matériaux et moins de recettes de soutien d'Eco-emballages et des eco-organismes.

En conclusion, la baisse de recettes assez conséquente du tri et la légère hausse des tonnages en déchèteries représentent un coût de 93,31 €/ habitant et /an. En 2014, le coût était de 91,55 €/habitant et /an.